

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 7 DÉCEMBRE 2009, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À CÔTE SAINT-LUC, À 19 H AJOURNÉE À 20 H

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Mike Cohen, B.A.
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M. Ken Lerner, Directeur général
M. Jonathan Shecter, Directeur des services juridiques et greffier,
agissant à titre de secrétaire de réunion

PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme aucun résidant n'était présent, il n'y a pas eu de questions.

091201

TRAVAUX PUBLICS – APPROBATION D'UN AUVENT POUR L'ENTRÉE DES V-COP

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« la Ville ») souhaite acheter un auvent pour l'hôtel de ville;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc accorde par les présentes le contrat pour l'achat et l'installation d'un auvent pour l'hôtel de ville à Auvents Euphoria inc. et autorise un paiement de 13 078,44 \$, plus les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier n° TC09-0158 a été émis le 27 novembre 2009, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

091202

TRAVAUX PUBLICS – ACHAT D'UN LOGICIEL POUR LA GESTION DU CARBURANT

ATTENDU QUE la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour un système logiciel de gestion du carburant (C-01-10) conformément à la loi et qu'elle a reçu deux (2) soumissions conformes;

ATTENDU QUE Fuel Fast Inc. était le plus bas soumissionnaire conforme;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc accorde par les présentes le contrat pour un système logiciel de gestion du carburant, à savoir *SitOmat 6 Solution* qui sera inclus sur tous les véhicules désignés;

QUE ledit contrat soit octroyé à Fuel Fast Inc. pour un montant n'excédant pas 43 100,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier n° TC09-0160 a été émis le 4 décembre 2009, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

091203

**INGÉNIERIE – APPROBATION D'UN RACCORD D'ÉGOUTS AUX
CONDOMINIUMS MEADOWS**

Le conseiller Mike Cohen a déclaré avoir un intérêt pécuniaire dans le contrat et l'accord décrits ci-dessous, en tant que propriétaire de Meadows Condominium. Il s'est ensuite abstenu de participer aux discussions et de voter sur ce point.

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« la Ville ») souhaite installer un système de drainage sur le chemin Merrimac;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc accorde par les présentes le contrat d'installation d'un système de drainage sur le chemin Merrimac à Dessau inc. et autorise un paiement de 18 925,96 \$, plus les taxes applicables;

QUE ladite installation soit conditionnelle à la signature par Meadows Condominium d'une entente de règlement intégral et définitif de renonciation, quittance et libération;

QUE le directeur des Services juridiques et greffier de la Ville soit autorisé à signer ladite entente;

QUE le certificat du trésorier n° TC09-0161 a été émis le 4 décembre 2009, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX, LE CONSEILLER MIKE COHEN S'ABSTENANT DE VOTER EN RAISON D'UN INTÉRÊT PÉCUNIAIRE

091204

INGÉNIERIE – TRAVAUX DE DÉMOLITION ET D'ÉLECTRICITÉ AU PARC KIRWAN

ATTENDU QUE la Ville a lancé un appel d'offres public pour des travaux de démolition et d'électricité au parc Kirwan (C-35-09) conformément à la loi, et qu'elle a reçu quatre (4) soumissions conformes;

ATTENDU QUE Entreprises de Construction Panzini inc. était le plus bas soumissionnaire conforme;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc, accorde par les présentes le contrat pour les travaux de démolition et d'électricité au parc Kirwan, conformément à l'appel d'offres C-35-09, à Entreprises de Construction Panzini inc. et autorise un paiement de 108 000,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier n° TC09-0166 a été émis le 7 décembre 2009, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

091205

APPROBATION DE LA LEVÉE DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise que le Maire déclare la séance levée. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 20 h 10, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT LEVÉE.

ANTHONY HOUSEFATHER
MAIRE

JONATHAN SHECTER
DIRECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES
ET GREFFIER